



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/50/165  
S/1995/336  
27 avril 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquantième session  
Point 81 de la liste préliminaire\*  
MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquantième année

Lettre datée du 26 avril 1995, adressée au Secrétaire général par les représentants de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration conjointe des Ministres des affaires étrangères de la Fédération de Russie, de la République du Kazakhstan, de la République du Tadjikistan, de la République d'Ouzbékistan et du Vice-Ministre des affaires étrangères de la République kirghize relative au Tadjikistan, datée du 20 avril 1995 (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre du point 81 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la République du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) A. ARYSTANBEKOVA

Le Représentant permanent de la République du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) L. KAYUMOV

Le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) S. LAVROV

Le Représentant permanent de la République d'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) F. TESHABAEV

Le Représentant permanent par intérim de la République kirghize auprès de l'Organisation des Nations Unies

\* A/50/50.

95-12758 (F) 280495 280495

\*9512758\*

/...

(Signé) A. AITMATOV  
ANNEXE

Déclaration conjointe des Ministres des affaires étrangères de la Fédération de Russie, de la République du Kazakhstan, de la République d'Ouzbékistan et de la République du Tadjikistan, et du Vice-Ministre des affaires étrangères de la République kirghize relative au Tadjikistan, datée du 20 avril 1995

Au cours de leur réunion tenue à Moscou le 20 avril 1995, les Ministres des affaires étrangères de la Fédération de Russie, de la République du Kazakhstan, de la République d'Ouzbékistan et de la République du Tadjikistan, et le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République kirghize ont examiné l'évolution de la situation au Tadjikistan et sur la partie tadjiko-afghane de la frontière de la Communauté d'États indépendants (CEI) depuis leur rencontre précédente qui avait eu lieu à Moscou le 26 janvier dernier et ils ont procédé à un échange de vues sur les perspectives d'un règlement du conflit tadjik.

Les participants à la réunion se sont déclarés profondément préoccupés par la situation à la frontière tadjiko-afghane où se sont multipliées ces derniers temps les attaques de combattants de l'opposition tadjike contre des postes frontière, qui prennent un tour particulièrement arrogant et provocateur. Ils ont souligné que leurs pays étaient prêts à continuer de prendre des mesures actives en commun pour assurer la protection et la défense de la partie tadjiko-afghane de la frontière de la CEI conformément à la décision prise par les chefs des États parties à la CEI.

En outre, les participants ont réaffirmé leur profonde conviction que le conflit au Tadjikistan ne pouvait être réglé que par la voie d'un dialogue politique et d'une réconciliation nationale, sur la base de concessions mutuelles et de compromis. La démocratisation de l'ensemble de la vie sociale et la création des bases d'une économie de marché sont d'une grande importance pour la stabilisation de la situation politique intérieure de ce pays.

Le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Russie et l'Ouzbékistan ont invité les parties tadjikes à accélérer le processus de négociation placé sous les auspices de l'ONU et se sont déclarés prêts à prendre des mesures concrètes pour contribuer à le mener à bien.

Les hauts responsables des ministères des affaires étrangères se sont prononcés en faveur de la tenue au plus vite à Moscou de la prochaine série de négociations intertadjikes – la quatrième – à laquelle doivent être examinées dans un esprit constructif les questions fondamentales qui touchent à un règlement politique conformément à l'ordre du jour du processus de négociation qu'avaient accepté les parties d'un commun accord.

Les participants à la réunion ont souligné l'importance de la déclaration qu'ont faite les chefs d'État du Kazakhstan, de la Kirghizie et de l'Ouzbékistan à Tchimkent le 14 avril 1995. Ils y appuyaient notamment la proposition de tenir la prochaine série de négociations intertadjikes entre le Gouvernement tadjik et l'opposition au plus haut niveau, à Almaty.

On a fait observer que les vues qui sont celles des parties tadjikes concernant le mécanisme permettant de parvenir à la réconciliation constituent, en dépit de profondes divergences d'approche, une base de travail pour résoudre ces questions dans le cadre des pourparlers. Ceux-ci doivent s'inscrire dans un processus plus régulier afin de déboucher sur un dialogue permanent.

Les ministres des affaires étrangères estiment que le respect du cessez-le-feu par les parties intéressées constitue un préalable à la poursuite de ce processus, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Dans cette optique, ils ont bien accueilli la décision du Gouvernement du Tadjikistan de conférer à l'Accord de cessez-le-feu temporaire et de cessation des hostilités, en date du 17 septembre 1994, un caractère permanent et ont demandé aux dirigeants de l'opposition de faire de même.

Notant l'importance de l'Accord pour ce qui est d'éviter le recours à l'affrontement armé, les participants à la réunion se sont également prononcés pour un renforcement de l'efficacité des travaux de la Commission mixte et une amélioration du mécanisme permettant de faire respecter le cessez-le-feu avec la participation de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT), et ont invité l'opposition à ne pas rappeler ses représentants à la Commission et à collaborer de façon constructive à ses travaux.

Les participants à la réunion ont souligné le rôle important des Forces collectives de maintien de la paix de la CEI, dont la présence au Tadjikistan non seulement empêche le conflit de s'étendre, mais aussi stabilise la situation dans le pays et contribue à l'instauration d'un dialogue intertadjik.

Les Ministres des affaires étrangères de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan et de l'Ouzbékistan ont réaffirmé que leurs pays étaient prêts à continuer à participer aux Forces collectives de maintien de la paix. Cela étant, ils ont invité le Gouvernement du Tadjikistan à accélérer le processus de création de ses propres forces armées et de déploiement de gardes frontière, et à faire passer progressivement sous leur contrôle les secteurs principaux de la frontière tadjiko-afghane.

Les participants à la réunion ont invité la communauté internationale à accorder davantage d'attention aux questions liées au maintien de la paix au Tadjikistan, et à contribuer activement à l'élimination de ce foyer dangereux de tension internationale. Dans ce contexte, ils ont réaffirmé l'intérêt que représentaient la poursuite des activités de la MONUT, le renforcement de ses effectifs et l'instauration d'une coordination étroite entre la MONUT et les Forces collectives de maintien de la paix. Ils ont souligné l'importance toute particulière de la déclaration faite le 10 février à l'Organisation des Nations Unies par les chefs des cinq États membres de la Communauté concernant le déploiement au Tadjikistan d'une véritable opération de maintien de la paix des Nations Unies.

Les Ministres des affaires étrangères ont porté une appréciation positive sur la façon dont les cinq pays ont coopéré en vue de parvenir à un règlement politique du conflit tadjik, et ont réaffirmé que ceux-ci étaient prêts à poursuivre activement cette coopération.

-----